



Le p'tit journal du Relais Intercommunal
Parents Assistants Maternels Enfants
du CIAS à l'Ouest de Rennes



printemps / Été
2021

Le P'tit Journal du RIPAME

sommaire

Informations & actualités

- Ordonnance services aux familles p 2
- Monenfant.fr p 3
- Formation continue p 3
- Report du DIF vers CPF p 3
- Actu du RIPAME..... p 4/5

Le point sur...

- L'arrêt de travail pour maladie de l'assistant maternel p 6/7

DOSSIER

- HANDICAP : L'accueil des enfants ayant des besoins particuliers chez les assistants maternels p 8 à 15

- Le coin lecture..... p 9

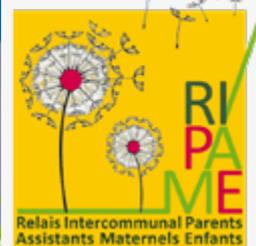
- Partage d'expériences..... p 11

Retour sur...

- Les séances d'analyse de la pratique professionnelle p 16
- Ateliers du RIPAME à la maison p 16
- Conférence Les pleurs du tout petit.....p 17
- Spectacle «Ronde nuit»p 17

Le coin des idées

- Explorer, Créer :
La boîte à pinces à linge p 18
- Le signe du moment..... p 18
- Les comptines..... p 18
- À table ! p 19



En partenariat avec la CAF d'Ille et Vilaine



édito



La politique de la Petite Enfance connaît de nombreuses évolutions.

Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, certaines familles sont confrontées à un parcours parfois éprouvant, alors qu'il pourrait être simplifié. Ce nouveau numéro est largement consacré à ce thème et devrait vous permettre de mieux l'appréhender.

En effet, pouvoir confier son enfant en situation de handicap en sérénité à une assistante maternelle est tout à fait légitime pour un parent.

Cet accompagnement doit être renforcé et adapté pour garantir l'accès aux différents services. Inclure et socialiser au plus tôt ces tout-petits en situation de handicap au contact d'autres enfants, ce qui favoriserait une mixité favorable à tous.

Accueillir ces différences, parce qu'aucune famille ni aucune personne ne ressemble à aucune autre est primordial.

Les assistantes maternelles sont bien entendu les actrices incontournables de ce beau projet !

Gisèle HUTEAU
élue en charge de la Petite Enfance
au CIAS à l'Ouest de Rennes

POUR INFORMATION

Ordonnance sur les services aux familles : lancement de la réforme des modes d'accueil

Sur la base de la loi ASAP, l'ordonnance du 19 mai 2021 regroupe différentes mesures relatives aux « services aux familles » notamment en matière d'accueil du jeune enfant.

Les dispositions concernant les assistants maternels

- Maintien à quatre, le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis simultanément par un assistant maternel dans le cadre de son agrément.
- Maintien à deux, le nombre minimal d'enfants autorisés pour un premier agrément « sauf si les conditions d'accueil ne le permettent pas ».
- Le nombre total de mineurs âgés de moins de onze ans simultanément, sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel, à son domicile, ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans.
- Ce nombre peut toutefois être porté à huit enfants de moins de onze enfants dans la limite inchangée de quatre enfants de moins de trois ans « exceptionnellement et de manière limitée dans le temps, pour répondre à un besoin temporaire, notamment lors de vacances scolaires, ou imprévisible ».
- « Obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil ». Le manquement à cette obligation ne peut cependant « faire l'objet, pour sa première occurrence, que d'un simple avertissement et ne peut constituer un motif de suspension de l'agrément ou le seul motif de son retrait ».
- Entre un et six professionnels, pourront exercer au sein d'une même MAM, dont au maximum quatre simultanément. Parallèlement, le nombre d'enfants au sein d'une MAM ne pourra excéder vingt simultanément.
- Possibilité d'un suivi médical pour les assistants maternels employés par les particuliers (médecine du travail).

Les précisions et conditions de mise en œuvre de ces dispositions seront précisées par décrets et arrêtés.

RPE comme « Relais Petite enfance »

Pour matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil, cette ordonnance renomme les Relais Assistants Maternels (RAM), créés en juin 2005, par des « Relais Petite Enfance » (RPE).

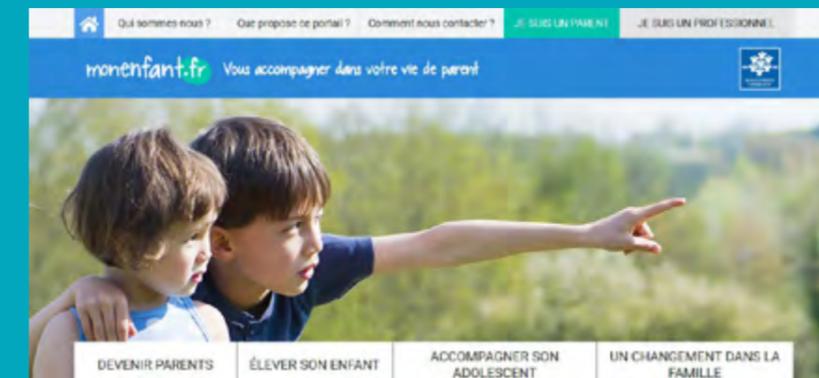
Ces RPE renforcent les missions d'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels et notamment les professionnels de la garde d'enfants au domicile.

POUR INFORMATION

Monenfant.fr

La CNAF, a réalisé et conçu le site www.monenfant.fr dans le but d'informer les familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse sur les différents modes d'accueil existants sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, il permet :

- Aux familles de trouver rapidement une information fiable, complète détaillée et gratuite,
- Aux assistants maternels de valoriser leur offre d'accueil.



Le RIPAME reste à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces démarches. Pour ce faire, vous pouvez adresser votre demande d'accompagnement par mail à ripame@cias-ouest-rennes.fr ou par téléphone au 02 90 02 36 85.



Formation continue : nouveauté liée au remboursement des frais

Depuis le 1er janvier 2021, les salariés et les assistants maternels du particulier employeur qui partiront en formation dans le cadre du plan de développement des compétences recevront directement les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation.

Report du DIF vers CPF : vous avez jusqu'au 30 juin 2021

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits au titre de votre ancien DIF (Droit individuel à la formation). Si vous n'avez pas encore transféré les heures acquises au titre de votre DIF vers votre CPF (Compte personnel formation), vous avez jusqu'au 30 juin pour effectuer cette opération. Passé ce délai, vos anciennes heures seront perdues.

[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705) vous explique comment savoir s'il vous en reste et comment les reporter sur votre compte : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>





Actu du RIPAME

SOIRÉE D'ÉCHANGE mardi 22 juin à 20h30

« Les relations entre enfants accueillis »

Jeudi 20 mai, le RIPAME a organisé la visioconférence sur « (Des)équilibre familial, quand L'ARRIVÉE D'UN NOUVEL ENFANT change la place de chacun », animée par David Cheynel, psychopédagogue.

Pour aller plus loin, David Cheynel, revient au RIPAME pour un moment d'échanges auprès des assistants maternels des communes du CIAS pour aborder les relations entre enfants accueillis chez l'assistant maternel mais aussi avec leur propre enfant quand celui-ci est présent durant l'accueil. *Comment réagir lorsqu'un petit tente de prendre les jouets qu'un autre enfant utilise ? S'en suivent les pleurs, les cris ou les disputes... Ce qu'on qualifie parfois de jalousie n'est peut-être rien de tout cela.*

Comment les aider à ce que chacun trouve sa place ?

Renseignements et inscriptions au RIPAME.



Le RIPAME en fête du 28 juin au 5 juillet 2021

Pour clôturer ensemble cette année scolaire nous vous convions à un temps de partage, l'occasion de nous retrouver dans une joyeuse ambiance.

Les activités vous seront proposées du 28 juin au 5 juillet 2021 sur chacune des communes. Au programme :

- En musique ! : Nous retrouverons Jonathan de l'école de musique de la Flume pour la découverte d'instruments et pour chanter.
- Tout roule ! : les enfants inscrits pourront entrer en relation avec différents objets qui roulent : expériences motrices, exploration et création seront au rendez-vous.

Renseignements et inscriptions au RIPAME.



L'équipe du journal

Nous sommes ravies d'accueillir au sein du comité de rédaction du P'tit journal, Bernadette. Elle est assistante maternelle depuis 2010 et exerce sur la commune de Le Rheu.

Si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure, vous pouvez nous contacter au **02 90 02 36 85**.



Actu du RIPAME

Les nouvelles animatrices au RIPAME !

Suite aux départs de Manon et Sylvie, nous retrouvons 2 animatrices déjà intervenues au RIPAME : Marie et Dorothee.

Cf la dernière page du journal, pour connaître les lieux d'intervention de chaque animatrice.



« J'ai eu la chance de découvrir le RIPAME en 2020 dans le cadre du complément de congé parental de Manon et Charlotte.

Diplômée Conseillère en économie sociale familiale depuis 2007, j'ai travaillé en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour l'accueil de femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants, en Centre d'Hébergement d'Urgence qui accueillait des jeunes femmes seules de 18 à 25 ans et en association mettant en œuvre le dispositif de location

J'ai suivi des formations en rapport avec les violences conjugales, la thérapie familiale, ... et je suis également diplômée en licence sciences humaines mention sciences de l'éducation depuis 2011. »

Dorothee LE BAIL CHEVREAU

HOMMAGE à Virginie

L'équipe du P'tit Journal ainsi que les animatrices RIPAME ont été profondément émues par le décès de Virginie Devienne, Assistante Maternelle Agréée de Le Rheu, fondatrice et présidente de l'association Graines d'enfants ainsi que membre du comité de rédaction du P'tit Journal du RIPAME.



« Virginie était Éducatrice jeunes enfants. Elle a travaillé en crèche avant d'exercer à domicile. Durant toute sa carrière, elle a fait ce métier avec beaucoup de plaisir, elle s'épanouissait avec les enfants.

Elle était toujours motivée pour les conférences du RIPAME et pour les formations IPERIA. Elle était continuellement en quête d'outils et de démarches de professionnalisation pour rendre un service de qualité aux enfants et aux parents. Merci pour l'association et pour tout ce que tu nous as apporté ainsi qu'aux enfants.»

Les assistantes maternelles de l'association Graines d'enfants.

« Au fil des années j'ai découvert ta bienveillance et ta conscience professionnelle. J'ai énormément appris à tes côtés et ta disparition reste un vide sans nom ».

Fabiola de l'association Graines d'enfants

« Je garderai de toi, Virginie, le souvenir d'une personne souriante, accueillante, généreuse et dont les axes de réflexion étaient toujours tournés vers le bien-être des enfants et leur épanouissement. »

Chrystelle du comité de rédaction du journal

« Tu resteras dans nos mémoires comme une personne profondément humaine et bienveillante. Tu étais animée par la passion de ton métier et tu le partageais si bien dans tes écrits...merci. »

Frédérique du Comité de rédaction du journal

L'arrêt de travail pour maladie de l'assistant maternel



Comme tout salarié, quand l'assistant maternel tombe malade, certaines obligations doivent être respectées par le professionnel et le parent employeur

L'ESSENTIEL

Les démarches pour transmettre un arrêt maladie

Votre avis d'arrêt de travail pour maladie est composé de **trois volets** destinés :



Cas 1 (le plus fréquent) : votre médecin vous a remis le volet 3



Cas 2 : votre médecin vous a remis les 3 volets de l'imprimé



LES DÉMARCHES

En tant qu'assistant maternel :

Dès que vous êtes en arrêt maladie, vous devez :

- justifier de votre absence auprès de vos employeurs en leurs adressant l'arrêt maladie établi par votre médecin dans les plus brefs délais (généralement moins de 48h) : transmettre la copie de l'avis de travail à chacun de vos employeurs (volet 3)
- envoyer l'avis d'arrêt maladie à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (volet 1 et 2) dans les 2 jours suivants l'interruption de travail (la date du cachet de la poste faisant foi) afin de pouvoir bénéficier d'une indemnisation. Attention, cette obligation n'est PAS NECESSAIRE si le médecin a rempli l'arrêt de travail en dématérialisé (Uniquement le volet 3 vous a été remis).

En tant que parents employeurs :

Dès réception de la copie de l'avis d'arrêt, chacun des employeurs doit :

- télécharger sur le site ameli ou demander au RIPAME, le document CERFA « attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières »
- remplir ce document en suivant la notice qui est jointe. Attention, l'employeur doit préciser la durée de travail dans la ligne « si l'activité présente un caractère discontinu » et non dans la ligne « cas général ».
- transmettre ce document à la Sécurité Sociale dans les 48 heures qui suivent l'arrêt de la professionnelle afin de permettre à l'assistant maternel de bénéficier des indemnités journalières dans les temps.

L'INDEMNISATION

En cas d'arrêt maladie, vous pouvez percevoir des indemnités journalières versées par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), pour compenser la perte de salaire. Ce versement est soumis à des conditions. + d'infos sur le site ameli.fr.

Les indemnités sont dues pour chaque jour calendaire d'interruption à l'issue d'un délai de **carence de 3 jours**.

Des indemnités complémentaires sont également versées par l'IRCEM (prévoyance) sous certaines conditions. Cette demande d'indemnisation complémentaire est faite automatiquement et directement par la CPAM.

Points de vigilance :

- le document CERFA exige que l'on remonte aux douze derniers mois de salaire du professionnel. S'il y a eu une rupture de contrat au cours de l'année écoulée, vous devrez retourner vers votre ancien employeur pour faire remplir le document en question.
- l'employeur doit cocher la case « salaire discontinu » sur le document CERFA
- Vous pouvez joindre les copies des fiches de paye au document CERFA.
- L'IRCEM peut réclamer de joindre des copies de fiche de paye ou copie de l'agrément (possible par leur site).

La recherche d'accueil d'urgence pour les parents :

Lors de l'arrêt de travail de l'assistant maternel, les parents doivent trouver une situation de remplacement pour leur enfant.

Vous pouvez orienter les parents vers le RIPAME. Les animatrices peuvent accompagner les familles pour effectuer une demande d'accueil d'urgence au sein des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou chez un autre assistant maternel en tant que remplaçant. Le remplacement chez un autre assistant maternel demandera d'établir un contrat CDD.

CONSÉQUENCES SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

L'arrêt maladie suspend le contrat de travail. Le parent employeur ne vous versera pas de salaire sur cette période d'absence. Vous percevrez une indemnisation.

L'assistant maternel n'acquiert pas de droit en congés dans la durée de son arrêt maladie.

Si l'arrêt débute avant vos congés, ceux-ci sont reportés mais s'il a lieu pendant les congés, il n'y a aucun report.

Si l'arrêt se produit durant la période d'essai, celle-ci sera prolongée de la durée de l'absence.

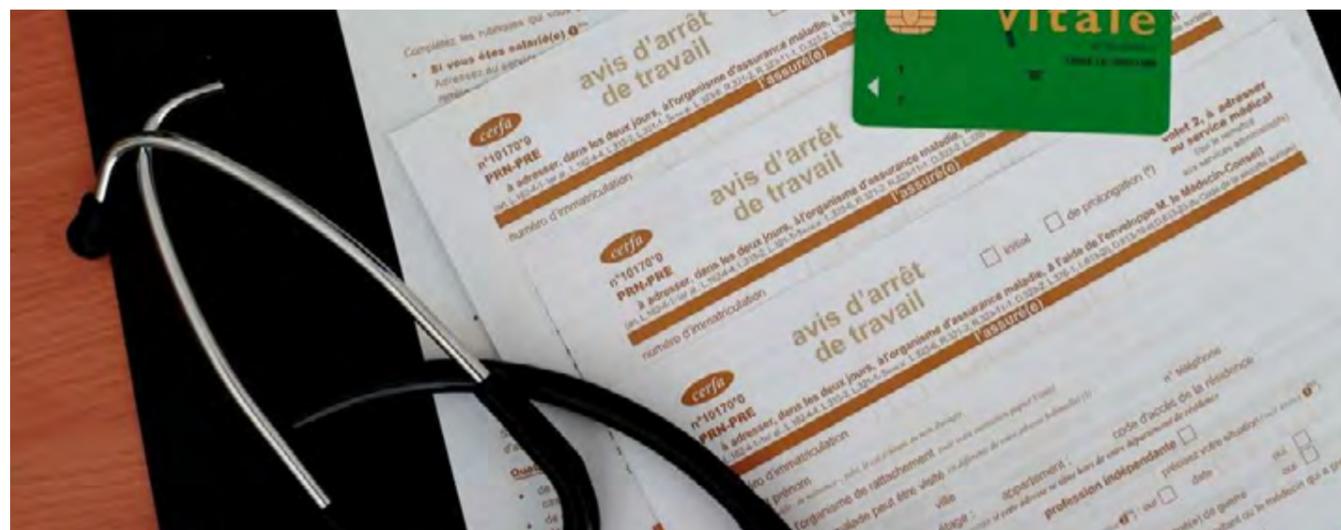
Une rupture de contrat à l'initiative de l'employeur est possible durant votre arrêt maladie mais ne doit pas être fondée sur votre maladie ou votre état de santé.

COVID : ARRÊT MALADIE ET CAS CONTACT

En tant que cas contact ou cas positif au COVID-19, vous devrez vous déclarer vous-même en arrêt de travail sur Déclare Ameli : <https://declare.ameli.fr/>

Côté parents, il leur faudra remplir l'attestation de salaires de la CPAM.

Vous serez indemnisée par la CPAM dès le 1er jour d'arrêt de travail, sans délai de carence.





HANDICAP :

L'accueil des enfants ayant des besoins particuliers chez les assistants maternels

Article réalisé par Tifenn LESPERANCE et Marine LEVEILLE, professionnelles médico-social du Pôle Ressource Petite Enfance et Handicap 35 pour l'association Merlinpinpin. (www.merlinpinpin.com)

La découverte du handicap

Vers qui se tourner si le développement d'un enfant nous pose question ? Quels sont les services et personnes ressources ?

En tant que professionnels de la petite enfance vous avez en effet un rôle de prévention. Vos connaissances du développement du jeune enfant ainsi que vos observations sont de bonnes bases pour vous permettre de vous questionner avec les parents sur d'éventuelles difficultés repérées.

Si vous vous questionnez sur le développement d'un enfant : son comportement, ses capacités... Vous pouvez partager vos observations avec les parents en vous appuyant sur des faits concrets et sans interprétation.

Vous pouvez leur demander s'ils ont observé la même chose chez eux, qu'en pensent-ils ? Quelles réponses ils ont pu trouver ?

Ce premier échange est un partage d'informations qui peut vous rassurer ou alerter les parents.

Les parents sont les premiers partenaires.

Il va être compliqué pour quelqu'un d'extérieur qui ne connaît pas l'enfant et ne l'a pas vu de confirmer vos doutes ou de vous rassurer.

Toutefois il existe des services qui peuvent vous accompagner pour soutenir votre réflexion et vous orienter dans vos démarches tels que :

- Le RIPAME du CIAS à l'Ouest de Rennes
- La PMI
- Le Pôle Ressource départemental : Une de nos missions est de pouvoir informer, répondre aux questions ou réorienter. Toutes les interventions du pôle ressource sont gratuites. www.merlinpinpin.org - 02 99 50 43 07
- Le service Allo Parlons d'Enfants (APE) :

Un service d'écoute et de soutien téléphonique anonyme et gratuit pour les professionnels et les parents. www.parlonsdenfants.fr - 02 99 55 22 22

« Les parents sont les premiers partenaires. »

Comment peut-on être accompagné dans l'annonce de nos observations de l'enfant aux parents ? Vers qui oriente-t-on les parents ?

En tant que professionnels de la petite enfance vous n'avez pas vraiment « d'annonce » à faire aux parents mais il s'agit bien de partages et d'échanges d'observations concrètes et de questionnements avec les parents. Les questionnements et les démarches vont venir progressivement au fur et à mesure des échanges.

Il est préférable d'éviter toute interprétation ou supposition quant à l'origine des difficultés observées ou un éventuel diagnostic.

Il est important de laisser le temps aux parents d'entendre, de se questionner, de faire leur chemin et de les écouter. Si des doutes ou des questions persistent vous pouvez les orienter vers le pédiatre ou le médecin traitant de l'enfant.

Ce qui peut faciliter vos échanges avec les parents :

- Axer vos questionnements sur le bien-être de l'enfant.
- Communiquer vos observations aux parents de façon objective et fidèle
- Lorsque vous nommez les difficultés observées chez l'enfant, parlez aussi des forces de l'enfant, de ses qualités, de ses réussites. L'enfant ne se résume pas à ses difficultés.
- Si certaines de vos manières de faire/ d'être fonctionnent bien, partagez-les avec les parents. Au contraire, si vous ne savez pas comment intervenir, demandez aux parents ce qu'ils font dans une situation donnée. Vous valoriser ainsi la place du parent et établissez une relation de confiance.

De votre côté si vous souhaitez être accompagné vous pouvez solliciter les partenaires cités précédemment (cf question 1)

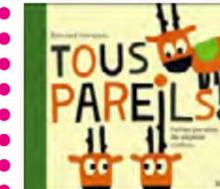


pour les plus petits



« Quatre petits coins de rien du tout » de Jérôme Ruillier

Petit Carré aime s'amuser avec ses amis les Petits Ronds. Mais, comment les rejoindre dans la grande maison ; la porte est ronde.



« Tous pareils ! Petites leçons de sagesse caribou » d'Édouard Manceau

Chez les caribous, on rencontre toutes sortes d'individus : les trop timides, ceux qui se trouvent toujours trop petits, ceux qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez...



« Tous différents » de Todd Parr

Dans la vie, on peut être adopté, grand, petit, avoir des lunettes ou des grandes oreilles... On a tous le droit d'être différent. Un livre coloré et positif sur le thème de la différence.

pour les plus grands



« La petite casserole d'Anatole » d'Isabelle Carrier

Anatole traîne derrière lui une petite casserole et, au lieu de s'intéresser à ses qualités, les gens qui le croise regardent surtout sa casserole... Sur le handicap et l'acceptation de la différence.



« Une place pour Edouard » de Béatrice Gernot

Edouard est né. Au début tout le monde était gai, puis quelque chose a changé... Quand un petit frère différent débarque à la maison ce n'est pas tous les jours facile mais avec l'amour tout peut s'arranger.

pour les adultes



Aidez votre enfant à développer son empathie de Stéphanie Couturier

Vous trouverez dans ce cahier des conseils utiles et des exercices concrets pour aider son enfant à comprendre les gens qui l'entourent pour mieux tisser des liens avec eux et à agir avec discernement et bienveillance.



Un bonheur que je ne souhaite à personne de Samuel Le Bihan

«Être heureux, ça s'apprend ?» Laura, jeune mère de deux garçons dont un autiste, se pose cette question le jour où elle comprend qu'elle est en train de passer à côté de sa vie. Forte de son amour inépuisable et de sa détermination face au handicap de son fils, elle a très vite choisi de ne pas subir mais d'agir.



Préparer l'arrivée d'un enfant en situation de handicap

Peut-on accueillir un enfant ayant des besoins particuliers sans avoir une formation spécialisée ?

Oui, vous pouvez tout à fait accueillir un enfant ayant des besoins particuliers sans avoir une formation spécialisée si vous travaillez en partenariat avec les parents et les professionnels extérieurs qui connaissent l'enfant.

L'enfant en situation de handicap ou avec des besoins particuliers est avant tout un enfant.

En tant que professionnel de la petite enfance vous avez donc déjà des compétences et des ressources qui permettent d'accueillir ces enfants.

Le plus grand frein est souvent la peur de ne pas savoir faire.

Il existe des partenaires, en plus des parents, qui pourront vous aider et vous accompagner pour connaître les besoins spécifiques de l'enfant et les aménagements éventuels à mettre en place au cours de l'accueil (les professionnels médico-sociaux qui accompagnent l'enfant et les partenaires cités à la question 1).

Les formations peuvent aider à mieux connaître certaines difficultés, maladies ou handicaps ou encore certaines méthodes d'accompagnement ; ce qui peut aider à se sentir plus à l'aise. Toutefois aucune formation ne remplace l'expérience qui vous apportera le savoir être et le savoir-faire auprès des enfants et des familles.

Il existe cependant des situations pour lesquelles un traitement médicamenteux va nécessiter un apprentissage et une petite formation.

Vous pouvez vous tourner vers la PMI pour savoir ce que vous pouvez faire ou non.

Quelles questions faut-il se poser avant d'accepter d'accueillir un enfant en situation de handicap ?

Lorsqu'on accueille ou que l'on souhaite accueillir un enfant qui a des besoins particuliers, la première question à se poser est de savoir à quel point on est prêt à adapter ses pratiques, sa façon de penser et ses attentes ; mais aussi quelles sont nos limites. Il est important d'avoir conscience que ces accueils apportent une grande richesse tant aux professionnels qu'aux enfants mais qu'ils vont bousculer nos pratiques.

« Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est aussi accueillir sa famille »

En avoir conscience va largement faciliter l'accueil et permettra de trouver plus facilement les adaptations à mettre en place. On peut ensuite se poser les questions suivantes :

- **Quels sont les besoins spécifiques de cet enfant ?** Quel est son rythme ? Sa façon de communiquer ? Ses relations aux autres ? Ses capacités motrices ? A-t-il un traitement médicamenteux ou des appareillages ? Comment se passe l'alimentation et le sommeil ?...
- **Quels sont les adaptations ou aménagements qui vont être nécessaires pour répondre à ses besoins ?** Ces aménagements concernent aussi bien le matériel et l'aménagement de l'espace que l'adaptation des pratiques.
- **Est-ce que je peux mettre en place ces adaptations ?** Comment vais-je les mettre en place ? Est-ce que l'aménagement de l'espace peut correspondre aux besoins de l'enfant ? Ai-je le matériel spécifique nécessaire ou sinon comment puis-je me le procurer ? Ai-je besoin de formation particulière pour administrer un traitement médicamenteux ou autre ? Faut-il mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ?...
- **Quels partenaires, en plus des parents, peuvent m'aider et me soutenir lors de cet accueil ?** Il y a parfois des professionnels médico-sociaux qui accompagnent l'enfant et ses parents et qui sont une ressource importante pour comprendre ses besoins spécifiques et les adaptations nécessaires ou facilitantes à mettre en place.

Je suis assistante maternelle depuis une dizaine d'années. J'ai plusieurs agréments valables pour tous les enfants.

Pour moi, chaque enfant est un être unique. Il a des besoins spécifiques. Je fais le choix de m'adapter à l'enfant, de le découvrir avec tous ses possibles. Je m'emploie à regarder l'enfant tel qu'il est et non pas tel que je souhaiterais qu'il soit.

En dix ans d'activité, j'ai gardé deux enfants avec handicap au même titre que les autres. Tout s'est bien passé. Je me suis décentrée des manques, du déficit (sans les oublier, bien sûr). Je ne réduis pas l'enfant à ce seul aspect. Je me suis intéressée davantage à la personne. Et, je me suis focalisée sur des solutions ou des compensations et non sur des problèmes.

Les parents avaient besoin d'être écoutés et d'être entendus. Ils n'avaient pas forcément besoin de réponse ; d'ailleurs, je n'en avais pas toujours. J'ai mis en avant les choses acquises et les apprentissages en cours sans nier que cela prenait du temps. Mais, l'essentiel était le résultat. Par la suite, ces enfants ont été suivis par des professionnels de santé.

Il est bien de dédramatiser le handicap car certaines personnes ont une mauvaise perception de celui-ci. Le handicap n'est pas contagieux. Certains ne voient que ce qui ne leur convient pas et ont peur de la différence. J'estime que garder un enfant en situation de handicap, c'est contribuer à un changement de regard. Et, amener les autres enfants à se familiariser avec le handicap pour participer à la construction d'une société inclusive.

J'ai fait des formations IPERIA en lien avec le handicap et beaucoup d'autres également. Elles m'ont toutes été très utiles pour améliorer sans cesse la qualité de l'accueil de tous les enfants dont j'ai la garde.

Une assistante maternelle du secteur

Comment préparer l'arrivée de l'enfant en situation de handicap ? Comment s'organiser ? (Période d'adaptation, les besoins d'aménagement, identifier les besoins spécifiques de l'enfant, l'annonce aux parents des autres enfants accueillis/réactions).

Accueillir un enfant en situation de handicap, c'est aussi accueillir sa famille.

Un premier temps de rencontre avec l'enfant et sa famille, en amont de l'accueil, est primordial.

Plusieurs choses se joueront durant cet échange : faire connaissance avec l'enfant, créer un premier lien de confiance avec les parents et échanger sur les modalités de l'accueil.

C'est à cette occasion que vous pourrez aborder les besoins spécifiques de l'enfant et vous projeter déjà dans les premiers aménagements.

Pour vous guider dans cette démarche, « une fiche connaissance » de l'enfant peut aider en abordant tous les domaines de la vie de l'enfant : son alimentation, sa communication, ses petites habitudes, les choses qui le rassurent/qui le mettent en insécurité, etc.

Ce temps vous permettra à vous comme aux parents de pouvoir échanger sur toutes les questions que vous vous posez.

Ensuite, avec l'accord des parents, un second temps d'échange avec les professionnels extérieurs permettra d'aller chercher des informations plus précises sur l'enfant, qui vous questionne mais aussi de se sentir moins seul dans la démarche d'accueil.

Ils sauront peut-être vous conseiller sur du matériel qu'ils utilisent déjà ou sur une manière d'être avec l'enfant, pour qu'il se sente bien.

C'est aussi une façon, en tant que professionnels, d'acquiescer de l'expérience et d'échanger sur de nouvelles pratiques. Si besoin, c'est l'occasion d'établir un PAI avec le médecin traitant ou le médecin de la PMI, et la famille.

Enfin, pour les autres familles qui sont accueillies, l'idée est d'aborder le sujet simplement, d'en faire un « non-sujet » en étant transparent. C'est un juste équilibre à trouver entre le fait d'ouvrir la discussion, s'il y a des questions, mais aussi de respecter l'intimité de la famille de l'enfant en situation de handicap.

S'il y a des réticences, expliquer votre démarche et mettez en avant ce que cet accueil peut apporter à chacun (respect de la différence, tolérance, ouverture sur le monde).

C'est un projet à part entière, qui se partage.



L'accompagnement des assistants maternels durant l'accueil d'un enfant en situation de handicap

Existe-t-il un accompagnement régulier possible avec un service durant l'accueil ? Si oui, comment ce suivi s'organise-t-il ?

Oui, effectivement, c'est le rôle du Pôle ressource départemental petite enfance et handicap. C'est un service qui peut intervenir tout au long de l'accueil du jeune enfant en situation de handicap : en amont pour le préparer avec le professionnel et la famille, pendant l'accueil en cas de questionnements/de difficultés et après l'accueil pour s'assurer que tout fonctionne.

Pour cela, nous essayons dans un premier temps de bien comprendre la situation en prenant un temps d'échange avec la personne qui nous contacte (famille ou professionnel).

Cela nous permet de répondre à un questionnement, de donner une information précise, de rediriger la demande vers un service plus adapté ou alors de commencer un accompagnement plus approfondi.

Dans cette situation, nous contactons toutes les personnes autour de l'enfant afin de récolter toutes les informations nécessaires.

Nous adaptons ensuite les interventions en fonction des besoins : organisation de temps d'échanges, observation sur le terrain, proposition d'aménagements ou sensibilisation sur l'accueil des enfants à besoins particuliers pour les professionnels.

Notre objectif vise à inclure les enfants en situation de handicap dans les milieux ordinaires et nous mettons tout en œuvre, avec les professionnels et la famille pour que cela puisse convenir à chacun.

Sur ce service nous sommes deux professionnelles, venant du secteur de la petite enfance et du handicap. Nous sommes en temps partiels et nous répartissons le travail sur tout le département : l'un intervient sur le secteur nord et l'autre sur le secteur sud.



Quel accompagnement/relais possible en cas de difficulté dans l'accueil ? (Monopolise le professionnel, épuisement professionnel)

Malheureusement, souvent les professionnels demandent de l'aide ou du relais au moment où il y a épuisement professionnel. Mais il est parfois bien difficile de se remobiliser lorsque nous sommes déjà fatigués par la situation. De ce fait, lorsque la première difficulté arrive, il est nécessaire d'aller à la recherche de solutions pour ne pas arriver à un point de non-retour.

Plusieurs options peuvent se présenter pour se faire accompagner. En tout premier lieu, comme nous l'avons évoqué précédemment, les personnes proches de l'enfant : la famille et les professionnels de soins. Ils ont peut-être déjà été exposés à cette difficulté et ont pu y trouver des solutions, des astuces.

En vous tournant vers eux, c'est une marque de confiance et non un échec professionnel : vous reconnaissez leurs compétences et vous vous appuyez sur leurs expériences.

De nouveau, le Pôle ressources est un partenaire que vous pouvez solliciter à tout moment pour vous accompagner dans l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Vous pouvez également, sur les lieux d'accueil tels que le RIPAME ou les ateliers d'éveil, échanger avec d'autres professionnels de votre secteur pour prendre du recul sur la situation.

De même, les analyses de la pratique peuvent être un moyen de dégager un autre point de vue et de trouver des solutions.

Enfin, se former tout au long de cet accueil en allant chercher des informations dans des livres ou en participant à des colloques, des conférences ou des formations. Ces moyens pourront apporter des éclairages sur certaines difficultés, des idées pratiques à mettre en place ou tout simplement ouvrir sa pratique à d'autres manières de faire.

FORMATION pour aller plus loin :

Ipéria propose 7 formations sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap : <https://www.iperia.eu/assistant-maternel/assistant-maternel-je-suis-deja-assistant-maternel/>

Nouvelle formation à découvrir : Comprendre le handicap pour mieux accompagner l'enfant

Durée : 21 heures

Objectifs : Appréhender les spécificités et les enjeux liés à l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap en développant ses connaissances sur le secteur et sur les différentes formes de handicap.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez l'indiquer au RIPAME afin qu'un départ en formation soit organisé début d'année 2022.



Pôle ressource départemental Petite enfance et handicap (0-6 ans)

Pourquoi ?

- ❖ Informations et ressources sur l'accueil de l'enfant de moins de 6 ans, ayant des besoins spécifiques, en situation de handicap ou atteint de maladie
- ❖ Appui et accompagnement des familles et des professionnels pour favoriser l'inclusion
- ❖ Connaissance du réseau en Ille-et-Vilaine: partenaires et services ressources pour la petite enfance et le handicap

Pour qui ?

- ❖ Les familles ayant un enfant de - 6 ans avec des besoins spécifiques, en recherche d'un mode d'accueil ou déjà accueilli
- ❖ Les professionnels en réflexion autour d'un projet inclusif / en amont ou pendant l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques (EAJE, Assistantes maternelles, ALSH, Périscolaire)

CONTACTS:

Permanence physique
Mardi après-midi de 14h à 16h au 2 rue de la Volga à Rennes

Par téléphone :
02 99 50 43 07

Par mail :
referent-nord@merlinpinpin.com
referent-sud@merlinpinpin.com

SITES INTERNET TRES UTILES :

<http://www.unesourisverte.org>

<http://www.enfant-different.org>

<https://www.educatout.com/index.html>



Les séances d'analyse de la pratique professionnelle

Le Ripame a eu l'excellente idée de nous proposer de participer à quatre séances d'analyse de la pratique, encadrées par une psychologue, Amélie Leroyer.

Postulats de départ : confidentialité et respect : ce qui est dit en analyse ne sort pas de la salle et la parole entre les participantes est libre et sans jugements.

Concrètement, une séance ne ressemble pas à une autre. On peut être davantage dans l'écoute ou au contraire avoir besoin de beaucoup intervenir suivant le sujet abordé. Les sujets sont choisis librement et spontanément en fonction de nos besoins.



Ce qui est bénéfique et enrichissant c'est que cela nous amène à réfléchir à notre pratique, à des situations vécues mais en croisant les regards : déjà parce qu'on analyse en prenant de la distance et ensuite parce les collègues et la psychologue peuvent tout à fait analyser la situation sous des angles différents et complémentaires. C'est aussi une manière de rompre notre isolement professionnel en réalisant que des expériences relatées par nos collègues peuvent faire écho à notre propre vécu.

Toutefois, ce n'est pas une simple discussion entre collègues, mais plutôt un véritable échange professionnel. En effet, la présence de la psychologue permet de réguler nos échanges en veillant à ce que chacune puisse s'exprimer. Elle reformule ce qui est dit et peut nous apporter des éclairages théoriques indispensables à notre pratique. En bref, on partage nos expériences, on se nourrit de celles des autres, on réfléchit, on apprend, et on ressort grandi.

Frédérique de Chavagne

ATELIERS du RIPAME à la maison

Après le premier confinement, les ateliers n'ont pas pu reprendre et lors du deuxième, ils ont été suspendus. Toutefois, l'équipe du RIPAME a maintenu le lien avec les assistants maternels en ayant la bonne idée des « Ateliers du RIPAME à la maison ».



Depuis que j'exerce le métier d'assistante maternelle, pour les activités avec les enfants, je recherche souvent des nouveautés afin d'apporter du dynamisme à mon groupe d'enfants. Et là, tout m'a été servi sur un plateau. Je me suis sentie accompagnée.

De juin à septembre, nous avons reçu 9 ateliers par mail. Ces activités à partager avec les enfants étaient excellentes et très diverses : Yoga, danses, rondes, musique, peinture, cuisine, jeux de doigts, comptines, des nouveaux signes...

Un très beau support que j'ai utilisé et que je réutiliserai...
Merci pour ce beau travail.

Bernadette du Rheu



CONFÉRENCE Les pleurs du tout petit

Le 8 octobre 2020, Laurence RAMEAU animait une conférence en présentiel et en visio sur les pleurs du tout petit. Conférence très intéressante sur un sujet sensible !

Si chacun s'accorde sur le principe qu'il est normal qu'un bébé pleure, il est parfois difficile de faire face à ses pleurs. C'est l'attitude de l'adulte qui conditionne l'aptitude du bébé à comprendre le monde.

Ce qui protège le bébé, c'est la régularité de la réaction des parents, de l'adulte. Une réponse trop rapide ne permet pas au bébé de comprendre comment son corps marche.

Une réponse trop longue génère du stress. Par conséquent, nous retiendrons simplement la conclusion de Laurence RAMEAU : «les bébés dont les pleurs ont été calmés dans les premiers mois sont des bébés qui pleurent moins et qui sont moins dépendants.»

Chrystelle de St Gilles



SPECTACLE «Ronde nuit»

Comme à son habitude, Cathy BONSERGENT a su nous enchanter avec son spectacle «Ronde nuit».

C'est l'histoire d'un chat gris, parti en promenade au clair de lune. Il rencontre un chat blanc, un chat noir et trois souris : une grise, une blanche et une noire !!!!.

Une jolie balade nocturne tout en musique et en poésie.

Chrystelle de St Gilles





EXPLORER, CRÉER :

Témoignage :

J'ai créé cette activité pour la motricité fine et reconnaître les couleurs. Généralement les enfants adorent prendre nos pinces à linge et souvent ils les cassent.

J'ai eu l'idée d'acheter des pinces à linge en bois que j'ai colorié au feutre avec de différentes couleurs.

- Découper des ronds en carton (autant de cartons que d'enfants).
- Sur les cartons tracer des fromages que vous allez colorier de la couleur des pinces.

Cette activité, je la propose généralement vers un retour au calme.

Fabienne de Chavagne

La boîte à pinces à linge :



À TABLE !

Pancakes aux brocolis (dès 12 mois)

Ingrédients (pour 1 pers = 3 pancakes) :

- 100g de brocolis
- 20g de gruyère
- 30g farine
- 1 œuf



Préparation :

- Faire cuire les brocolis 10mn dans l'eau bouillante salée.
- Pendant ce temps, dans un saladier, mélanger la farine, l'œuf et le gruyère.
- Une fois les brocolis cuits, écraser à la fourchette et rajoutez-les dans le mélange préparé avant.
- Dans une poêle huilée, versez une cuillère à soupe de pâte à pancake (vous pourrez en faire 3 ou 4 selon la taille).
- Laisser les pancakes dorer de chaque côté.

Tartelette fraise banane (dès 12 mois)

Ingrédients (pour 1 tartelette) :

- ¼ de banane
- 2 càs de pur jus d'orange
- 1 fraise
- 2 boudoirs
- ½ coupelle de compote pommes fraises



Préparation :

- Déposer les boudoirs dans un petit moule à tartelette.
- Arroser de jus d'orange, tasser avec une cuillère à café puis réserver au frais.
- Répartissez la compote par-dessus.
- Couper la banane pelée en petits morceaux, ainsi que la fraise préalablement rincée.
- Répartissez les fruits sur les tartelettes avant de servir.

Bon appétit bébé !

MINI PIZZAS à la mozzarella (dès 18 mois)

(à réaliser avec les enfants)

Ingrédients (pour 1 pers) :

- 1 tranche de pain de mie à sandwich (40g)
- 4 rondelles de tomate
- 4 feuilles de basilic
- 20 g de mozzarella
- 10 g de thon au naturel



Préparation :

- Préchauffez le grill du four
- Coupez le pain en quatre
- Sur chaque morceau, déposez 1 rondelle de tomate, 1 feuille de basilic, ¼ de la mozzarella, ¼ du thon.
- Déposez sur une plaque, enfournez et passez sous le grill 8 à 10 min.

ASTUCE :

Vous pouvez par exemple remplacer le thon par 10g de jambon dégraissé et le basilic par ½ cuillère à café d'herbes de Provence. N'hésitez pas à varier les garnitures ! Vous pouvez aussi remplacer le pain de mie par une pâte à pizza.

Frites mayo/ketchup (en goûter ou dessert)

Ingrédients (pour 3 enfants) :

- 2 à 3 pommes
- 3 fromages frais à la fraise
- 3 fromages frais à la vanille



Préparation :

- Lavez,
- pelez
- et coupez les pommes en frites.
- Servez-les sur une assiette avec un pot de fromage frais de chaque parfum.

C'est déjà prêt !



Les comptines



« Poème du jardin »

Pour prendre conscience de son corps en parcourant chaque partie de son corps : son dos, ses bras, ses doigts...

Haricot dans le dos

Courgette sur la tête

Grain de blé sur le nez

Avocat sur les bras #

Petits pois sur les doigts

Une fleur sur mon cœur

Persil sur le nombril

Choux sur les genoux

Lentilles sur les chevilles

Pomme de terre saute en l'air

Boum par terre

Aïe mes fesses !



Les mots d'enfants :

Mon fils aime être dans mes bras afin d'allumer ou d'éteindre la lumière. Un soir alors qu'il éteint celle-ci, il me demande :
- « Mais qui éteint le soleil ? »

Les signes du moment

Ça va ?

Doucement



ça va?

3 animatrices à votre écoute :



Charlotte GUBERT



Marie Le LOARER



Dorothee LE BAIL

les ateliers d'éveil
de 9 h.30 à 11 h.30

MORDELLES

Mardi & Jeudi
au Pôle Enfance «Le Pâtis»
Route de Cintré

CHAVAGNE

Lundi
au local «1,2,3, Soleil»
5 rue de la Croix Verte

CINTRÉ

Jeudi
à La Maison des P'tits Bouts
2 rue de Rennes

LE RHEU

Mardi et Vendredi
au Centre d'animation «La Cranais»
1 rue des Béruchets

Le 1^{er} Mardi du mois
au Centre administratif
Rue du Docteur Wagner

SAINT-GILLES

Mardi & Jeudi
au Pôle Enfance
Rue du Pont aux
Moines

VEZIN-LE-COQUET

Lundi & Vendredi
au Centre de loisirs
«Les Korrigans»
Rue du Stade

les permanences

Les animatrices du RIPAME vous accueillent avec ou sans rendez-vous dans chaque commune

Mordelles	Lundi	9h00 à 12h30 au siège du CIAS à l'Ouest de Rennes
Chavagne	Mardi	14h00 à 18h00 à la Mairie
Le Rheu	Mercredi et Vendredi	9h00 à 12h30 13h30 à 17h00* à la Médiathèque L'autre Lieu
Vezein-le-Coquet	Mercredi	13h30 à 17h30 à la Mairie
Cintré	Jeudi (semaines impaires)	13h30 à 17h30 à la Maison des P'tits Bouts
Saint-Gilles	Jeudi	14h00 à 18h00 à la Mairie (sur RDV uniquement)

* Jusqu'à 18h sur RDV

le téléphone

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 02 90 02 36 85

Le lundi	9h00 à 12h30
Le mardi	14h00 à 18h00
Le mercredi	9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
Le jeudi	13h30 à 18h00
Le vendredi	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur en précisant votre nom, votre commune et vos coordonnées.

Nous vous rappellerons au plus vite !

CONTACT RIPAME

Rendez-vous et renseignements auprès des animatrices du RIPAME

CIAS à l'Ouest de Rennes
Place Toulouse Lautrec - BP 31
35310 MORDELLES

☎ 02 90 02 36 85

✉ ripame@cias-ouest-rennes.fr 🌐 www.cias-ouest-rennes.fr

📘 RipameCIASOuestRennes

le comité de rédaction



Frédérique ALAU
Fabienne FOUASSIER
Christelle HOURCADE
Bernadette KODIA

Les Animatrices
RIPAME

Le p'tit journal du RIPAME

N°11 Juin 2021
Périodique gratuit édité par le
Centre Intercommunal
d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes,

place Toulouse-Lautrec
BP 31 - 35310 Mordelles
Directeur de publication :
Alain PITON, président du CIAS
Rédaction :
équipe RIPAME / assistant(e)s maternel(le)s

Maquette - impression :
service communication du CIAS.
Crédits photos :
CIAS, freepik, pixabay/ Creative Commons,
iStock

